

Burundi : la contribution financière aux élections de 2020 devient obligatoire

@rib News, 11/12/2017 Source Xinhua Burundi : le gouvernement collectera la contribution de la population pour les prochaines élections. Le ministre burundais de l'Intérieur, Pascal Barandagiye, et son homologue des Finances, Domitien Ndihekubwayo, ont signé conjointement lundi une ordonnance conjointe fixant les "modalités de collecte" de la contribution de la population aux prochaines élections de 2020 et dont l'entrée en vigueur interviendra en janvier 2018. [Photo : Affiche d'appel à contribution financière pour les élections de 2020 au Burundi.]

Dans une conférence de presse animée dans son cabinet de travail, le ministre Barandagiye a précisé que des travaux en cours au ministère burundais des Finances aboutiront à déterminer dans un proche avenir, "l'enveloppe budgétaire globale nécessaire" pour l'organisation des élections burundaises projetées en 2020. Cette ordonnance détermine les montants des contributions sur base de trois catégories suivantes, à savoir celle des citoyens "non-salariés", celle des citoyens "fonctionnaires" et celle classée sous la rubrique "autres" désignant les personnes morales et les personnes physiques ne figurant pas dans les deux catégories précédentes. Pour la catégorie des citoyens non-salariés, a-t-il expliqué, la contribution sera de 2000 francs burundais "par an et par ménage", ainsi que 1000 FBU par an pour les élèves et les étudiants en âge de voter. Pour la catégorie des citoyens fonctionnaires, leurs contributions "mensuelles" (retenues à la source) seront déterminées en fonction du barème salarial, de 500 FBU pour les fonctionnaires ayant un salaire égal ou inférieur à 50.000 FBU, jusqu'à 30.000 FBU pour ceux ayant un salaire entre 500.001 FBU et 1.000.000 FBU pour ceux ayant un salaire compris. En revanche, un fonctionnaire ayant un salaire de plus de 1.000.000 FBU contribuera un mois de salaire par an. L'ordonnance stipule que pour chaque catégorie des fonctionnaires, la contribution sera retenue à la source pendant une période de deux ans à partir de janvier 2018. "D'ailleurs, au cours de la campagne de sensibilisation à venir, qui va débuter bientôt sur le bien-fondé pour contribuer aux élections, je crois que les Burundais auront une occasion de connaître le niveau exact de l'enveloppe budgétaire que le Burundi a besoin pour organiser les élections de 2020. Il est prévu aussi que cette somme est déjà réunie, la campagne de contribution en faveur des élections, va s'arrêter immédiatement", a-t-il explicité. Quant à la catégorie désignée par le vocable "autres" où sont classés notamment les entreprises, les sociétés, les confessions religieuses, les "Associations Sans Buts Lucratifs" (ASBL), les coopératives, les salariés des ONG, les Burundais de la diaspora, les commerçants et les opérateurs économiques, le ministre Barandagiye a indiqué que les Burundais se retrouvant dans cette catégorie verseront leur contribution sur un compte ouvert à la Banque de la République du Burundi (BRB, banque centrale). "Par ailleurs, ils vont déposer au ministère de l'Intérieur les copies des bordereaux de versements, afin d'établir le classement suivant le taux de contribution et ainsi pouvoir contrôler finalement combien ils ont déjà contribué et à quelle hauteur", a-t-il renchééri. Le ministre Barandagiye a déclaré également que le cadre de la synergie gouvernementale, chaque ministre est appelé à sensibiliser et faire le suivi de ce programme de contribution aux élections de 2020 dans son secteur. "Le gouvernement burundais est déterminé à faire comprendre à tous les citoyens du bien-fondé des élections. Parce que quand il n'y pas d'élections dans un pays quelconque, c'est le chaos total qui s'y installe du fait de l'absence d'institutions ; une situation qu'on ne peut souhaiter à aucun pays, encore moins notre pays dans l'intérieur supérieur de la paix et de la démocratie", a-t-il martelé.

À

À

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});